République du Sénégal

Ministère des Transports terrestres et aériens

CONSEIL EXECUTIF DES TRANSPORTS URBAINS DURABLES

Etablissement public à caractère professionnel

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PROJET DE SOUTIEN À LA TRANSITION VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AU SÉNÉGAL - STMES

Marché N° C_PSTMES_041

« Recrutement d'un cabinet pour une étude sur la gestion à long terme des véhicules électriques et des batteries en fin de vie et le développement de modèles économiques circulaires »

Le Conseil exécutif des Transports urbains durables (CETUD) a obtenu un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8), dont le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est l'agence de mise en œuvre, dans le cadre du projet de soutien à la transition vers la mobilité électrique au Sénégal (STMES), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre de l'étude sur la gestion à long terme des véhicules électriques et des batteries en fin de vie et le développement de modèles économiques circulaires.

Le Consultant assure, pour le compte du CETUD, bénéficiaire, la réalisation des prestations suivantes :

- Étudier le marché des batteries de véhicules électriques au Sénégal, y compris la projection du gisement de batteries et de véhicules électriques hors d'usage ;
- Évaluer la gestion actuelle des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et élaborer, en co-construction avec le ministère chargé de l'Environnement, un paquet de réforme législative et réglementaire pour la gestion écologiquement rationnelle des véhicules électriques et des batteries en fin de vie ;
- Élaborer un schéma national de gestion écologiquement rationnelle des batteries et des véhicules électriques hors d'usage ;
- Réaliser une étude comparative des expériences internationales et proposer des modèles économiques circulaires adaptés au contexte sénégalais ;
- Organiser des ateliers de consultation et de validation des parties prenantes ;
- Élaborer un programme de formation et dispenser deux ateliers de formation, selon une approche de formation de formateurs, dans le cadre du programme de renforcement des capacités ;
- Assister le ministère chargé de l'Environnement et le CETUD dans les processus d'endossement du schéma national et d'approbation des textes.

La mission est prévue sur une durée de trente et un (31) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus. Ils doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront composés comme suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à **Monsieur le Directeur général du CETUD, Gora SARR,** précisant l'objet de la mission ;
- Les documents de création du cabinet ;
- Les justificatifs des missions similaires réalisées, plus précisément, des expériences similaires avérées des dix (10) dernières années (depuis 2016) dans la gestion des déchets dangereux, des déchets d'équipements électriques et électroniques, des batteries ou des véhicules hors d'usage (études de filière, schémas de gestion, réformes réglementaires, modèles économiques circulaires), justifiées par la copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin ;
- L'organisation technique et managériale du cabinet et toute autre information permettant d'évaluer les qualifications du cabinet.

Les dossiers seront rédigés en langue française. Les candidats peuvent s'associer sous forme de groupement ; dans ce cas, le dossier désignera le chef de file et comprendra les pièces de chacun des membres.

Les critères et la grille de notation pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

Critères	**Répartition**	**Note max**
Nature des activités du candidat en relation avec la mission	10 points si l'activité principale (statuts, registre) est la gestion des déchets, l'environnement, l'économie circulaire ou l'ingénierie des batteries ; 5 points si l'activité est connexe (conseil en énergie, en transport ou en développement durable) ; 0 sinon	**10 points**
Ancienneté du candidat (nombre d'années à compter de sa date de création officielle)	10 points pour 7 ans et plus ; 5 points de 5 ans à moins de 7 ans ; 0 sinon	**10 points**
Qualification du candidat en termes d'expériences en relation avec la mission, de réalisation de missions similaires durant les 10 dernières années (depuis 2016), justifiées par la fourniture d'une copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin.	Missions de type A (étude de filière, schéma de gestion ou réforme réglementaire relatifs aux DEEE, aux batteries ou aux véhicules hors d'usage) : 10 points par mission, plafonné à 40. Missions de type B (gestion des déchets dangereux, responsabilité élargie du producteur, modèles économiques circulaires, ou conception et animation de formations de formateurs dans ces	**60 points**

	domaines) : 5 points par mission, plafonné à 10. Expérience en Afrique de l'Ouest : 5 points par mission de type A ou B réalisée en Afrique de l'Ouest, plafonné à 10 (points cumulables avec ceux des types A et B).	
Organisation technique et managériale du cabinet	5 points pour un organigramme et des procédures qualité (3 points si un seul de ces deux éléments est fourni) ; 2 points par domaine couvert par le personnel du cabinet (déchets dangereux et DEEE, batteries lithium-ion, droit de l'environnement, économie et modèles d'affaires, qualité, hygiène, sécurité et environnement), soit 10 points au total	**15 points**
Présentation de la soumission	5 points si le dossier est complet, structuré et fait au plus 30 pages (hors pièces administratives et justificatifs) ; 3 points si le dossier est complet mais dépasse 30 pages ou est insuffisamment structuré ; 0 point si le dossier est incomplet	**5 points**

Les candidats sont invités à bien structurer leur dossier de manifestation d'intérêt. Le dossier ne devrait pas dépasser 30 pages, hors pièces administratives et justificatifs ; ce critère est pris en compte dans la notation.

Une liste restreinte présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante sur la base des candidatures reçues ; elle adressera aux candidats retenus la Demande de propositions pour la réalisation des services requis. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu suivant le principe de la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au bureau du Coordonnateur de la Cellule de passation des marchés du CETUD au plus tard le **1er Decembre 2026 à 10h00** (heure locale), à l'adresse ci-dessous :

> **CETUD, Ex TP SOM, route du Front de Terre, Hann, BP : 17265 Dakar-Liberté,** de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
>
> **Téléphone : +221 33 859 47 20**
>
> Ou par courriel aux adresses : cpmcetud1@cetud.sn / khalifa.niang@cetud.sn

Les dossiers transmis par courriel seront envoyés en un fichier PDF unique, avec pour objet « AMI C_PSTMES_041 – Fin de vie des VE et des batteries – [nom du candidat] ». Les dossiers déposés sur papier comprendront un (1) original et une (1) copie, sous pli fermé portant la même mention.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessus, de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le Directeur général
Gora SARR